

Prescriptions graphiques

- Arbre remarquable à protéger (art. L.151-19)
 - Bâtiments remarquables (art. L.151-19)
 - ▲ Cônes de visibilité (art. L.151-19)
 - ▲ Cônes de visibilité - inconstructible (art. L.151-19)
 - Petits patrimoines protégés (art. L.151-19)
 - ★ Changements de destination vers l'habitation (art. L.151-11)
 - ★ Interdictions de changement de destination pour les logements hôteliers et touristiques et les établissements de restauration
 - Lineaires commerciaux (art. L.151-16)
 - Haies et talus protégés (art. L.151-23)
 - Mur d'intérêt patrimonial protégé (art. L.151-19)
 - Alignement ligne de référence
 - Alignements d'arbres à protéger (art. L.151-23)
 - Cheminement doux à créer ou à conserver (art. L.151-38)
 - Linéaire préservation de l'habitat
 - Limites de zones humides
 - Espaces proches du rivage (art. L. 121-13)
- Lignes de référence dugabart
 - Espaces Boisés Classes à protéger (art. L.113-1)
 - Espace Boisé Classe à créer (art. L.113-1)
 - Patrimoine paysager (art. L.151-19)
 - Bandes paysagères (art. L.151-19)
 - Emplacement réservé (art. L.151-41)
 - Orientation d'Aménagement et de Programmation (art. L.151-7)
 - Périmètres de centralité commerciale (art. L.151-19)
 - Zones Non Aedificandi (art. R.151-31)
 - Périmètre de gel (art. L.151-41)
 - Servitude de nuisance sociale (art. L.151-41)
 - Zone de présomption de prescription archéologique
 - Zones humides protégées (art. L.121-123)
 - Submersion marine : zone de dissipation de l'énergie à l'arrière du système de protection
 - Submersion marine : aléa fort
 - Submersion marine : aléa moyen
 - Submersion marine : aléa futur

Zonage

- Zones Naturelles
 - Zones Agricoles
 - Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limité
- Zones Urbaines et A Urbaniser
 - Zones d'Activités
 - Zone A Urbaniser à long terme

Éléments de description des différentes zones

- UA : Zone urbaine centrale
UAp : Zone urbaine centrale à valeur patrimoniale
UB : Zone urbaine de banlieue
UBd1, UBd2, UBd3 : Zones urbaines de Dinan
UBd4 : Zone urbaine de Dinan liée à la présence de colifidis
UCA, UCb : Zone urbaine pavillonnaire
UCc : Zone urbaine de Saint-Cast le Gault en front de mer
UCsd : Zone urbaine pavillonnaire de Sables-Croix les pins
Uy1, Uy2, Uy3 : Zone urbaine à vocation d'activités
Uy4 : Zone urbaine à vocation commerciale
Ue : Zone urbaine à vocation d'équipement
Uz : Zone urbaine à vocation touristique
Uz : Zone urbaine concernée par une production de ZAC
Upro : Zone urbaine concernée par la présence d'une OAP valant règlement
- N : Zone naturelle générale
NF : Zone naturelle liée aux exploitations sylvoéoliques
Npc : Zone naturelle liée à la protection des captages d'eau potable
Ne : Zone naturelle liée à l'exploitation de carrières
Ng : Zone naturelle liée à la présence d'un golf
Ngr : Zone naturelle liée à une aire d'accueil des gens du voyage
Nt : Zone naturelle liée à une activité touristique
Nio : Zone naturelle liée à des espaces de loisirs
Nj : Zone naturelle liée à des espaces de nature en ville à préserver
Nes : Zone naturelle liée à l'implantation de dispositifs visant à produire de l'énergie solaire
- A : Zone agricole générale
Aa : Zone agricole inconstructible
Ay : Zone agricole liée aux activités isolées
Ace : Zone agricole liée à une activité de centre-équestre
- 1AUh1, 1AUh2, 1AUhp : Zone à urbaniser à vocation habitat d'habitat
1AUy1, 1AUy2, 1AUy3, 1AUy4 : Zone à urbaniser à vocation d'activités
1AUc : Zone à urbaniser à vocation commerciale
1AUe : Zone à urbaniser à vocation d'équipement
1AUr : Zone à urbaniser à vocation touristique
2AUh : Zone à urbaniser à long terme à vocation habitat
2AUy : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activités
2AUe : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'équipement
2AUr : Zone à urbaniser à long terme à vocation touristique
- Zonages spécifiques liés aux communes littorales
Nn : Zone naturelle
Nf : Zone naturelle liée au zonage en mer
Np : Zone naturelle liée aux espaces remarquables
Nq : Zone naturelle liée à une vocation portuaire
Nca : Zone naturelle liée à la présence de calées d'accès à l'eau
Ncl : Zone naturelle liée à la présence d'équipements
Ntl : Zone naturelle liée à une activité touristique
Ncl : Zone naturelle liée à l'exploitation de carrières
Ngl : Zone naturelle liée à la présence d'un golf
Ntr : Zone naturelle liée à la création d'un hameau nouveau intégré à l'environnement
- Al : Zone agricole
Ao : Zone agricole liée aux activités condycibles
Ay : Zone agricole liée aux activités isolées
Ace : Zone agricole liée à une activité de centre-équestre
- Indices de zonage spécifiques :
(h) : Zone concernée par un PPRI
(p) : Zone concernée par un périmètre de protection de captage d'eau potable

Liste des emplacements réservés

N°	Vocation	Commune	Destinataire	Superficie (m²)
50	Voirie	Evran	Commune	369
51	Liaison douce	Evran	Commune	142
52	Équipement	Evran	Commune	213
53	Voirie	Evran	Commune	772
54	Liaison douce	Evran	Commune	701
55	Voirie	Evran	Commune	1047
56	Équipement	Evran	Commune	645
57	Équipement	Evran	Commune	2440
58	Équipement	Evran	Commune	932
59	Liaison douce	Evran	Commune	707
60	Stationnement	Evran	Commune	1525
61	Équipement	Evran	Commune	8610
62	Voirie	Evran	Commune	287
305	Voirie	Saint-Judoce	Commune	1010

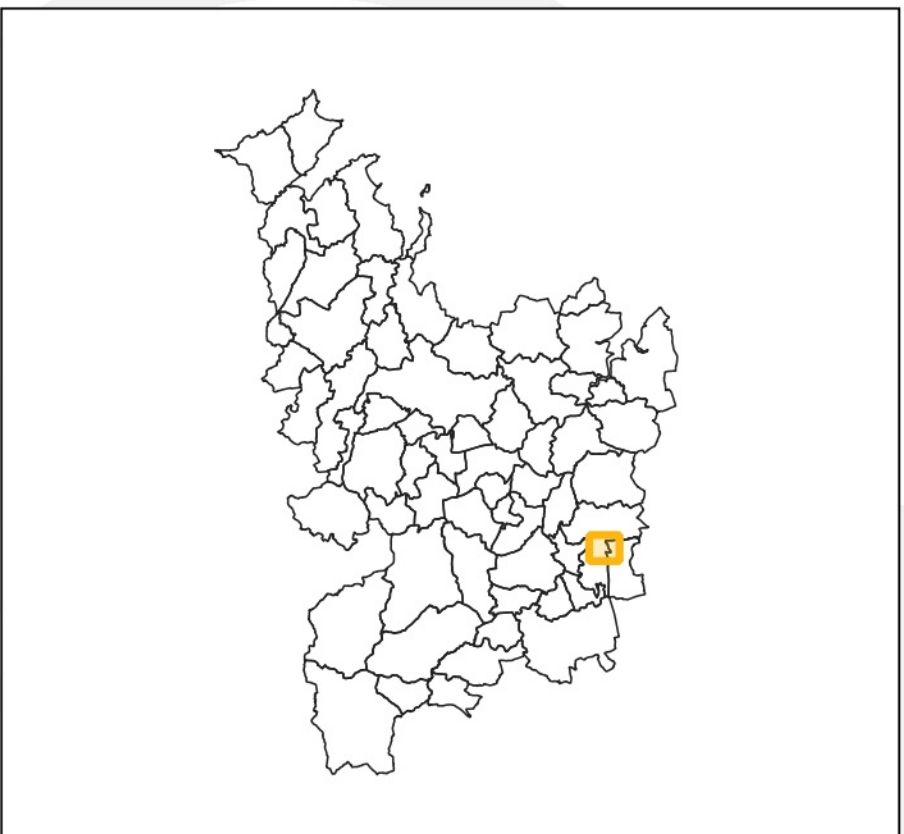


DINAN
AGGLOMÉRATION

PLAN
LOCAL
URBANISME
INTERCOMMUNAL

Règlement graphique

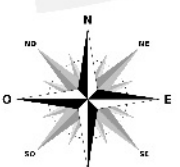
Evran, Saint-Judoce



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

Apprébation
25/03/2019

Approbation
27/01/2020



Échelle 1:2500 ème